

COMMISSION chargée d'examiner le projet
de loi, adopté par la Chambre des Députés,
relatif à la construction d'un Hôtel des
Postes et des Télégraphes à Marseille
(Bouches-du-Rhône) et à un emprunt de
2.350.000 francs à contracter par cette ville.
(N° 82, session 1889.)

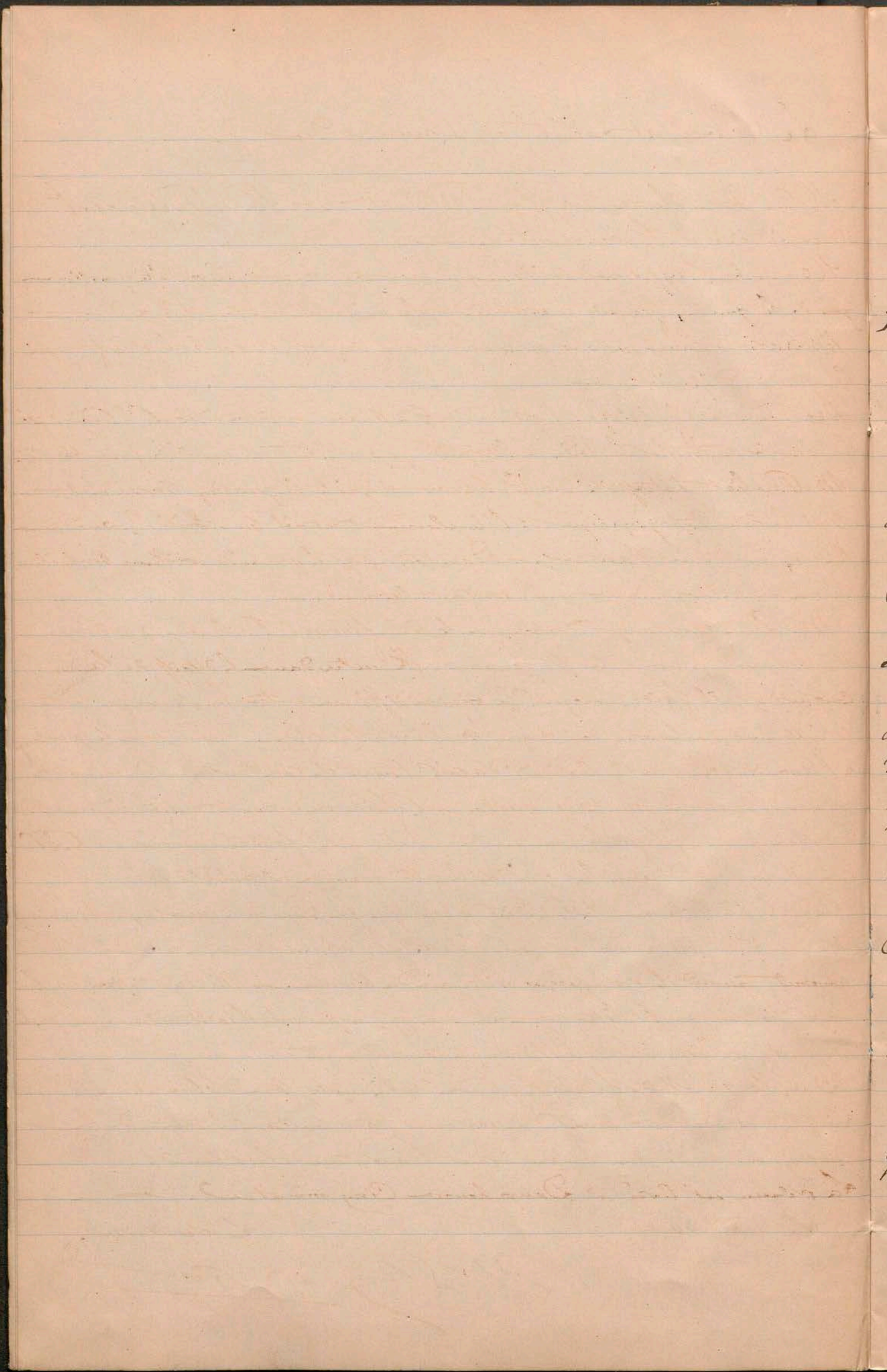
Nommée le 1^{er} avril 1889.

(15)

MM.

- 1^{er} BUREAU : DE RAISMES.
2^e — DE CÈS-CAUPENNE.
3^e — LE COMTE DE LA VILLEGONTIER.
4^e — XAVIER BLANC.
5^e — PEAUDECERF.
6^e — PAULIAT.
7^e — ERNEST BOULANGER.
8^e — CIRIER.
9^e — FÉLIX MARTIN.

191



1
La Séance est ouverte à 1 heure et demie.

M. R. Blanc est élu Président et M. Teauderf Secrétaire à l'unanimité. —

M. D. C. Laupennu indique qu'il a eu son Bureau, il n'a été question de la question financière et aussi des plans de construction 1^{er} & 2^{es}. —

M. Ravis Blanc expose qu'aucune observation n'a été soulevée, sauf aussi la question de dépense. —

M. Teauderf indique l'opinion du 3^{es} Bureau unanime à l'égard le projet de la dépense tant par la Ville de Marpelle qu'en l'état est accueillie favorablement. —

M. Pauliat interprète du 3^{es} Bureau signale la question financière et aussi le côté topographique: l'emplacement est-il bien choisi? ou si d'un côté, non de l'autre. — Dans tous les cas il y a de meilleures possibilités. Il y a de réclamation qui méritent examen. —

M. Em. Boulangier expose que le côté financier l'a beaucoup préoccupé et a beaucoup préoccupé le 3^{es} Bureau. Il entre dans le détail de la construction; il fait remarquer la différence entre la somme que coûte actuellement la location des services mal installés, chaque année avec la question de l'annuité; il y aura certitude d'avoir terminée la construction. Surtout la Ville de Marpelle profite de l'occasion pour faire un emprunt destiné à payer d'anciennes dettes, il y a là une autre question qu'il faudrait examiner. Tout cela il importe d'avoir le dossier de la C^{on} unanime ultérieurement.

Tout le 8^{es} Bureau M. Cérès expose que personne n'a pu présenter, mais qu'un collègue venu par hasard a fourni d'excellentes observations. On allait le nommer quand il s'est aperçu n'être pas du Bureau. — M. Cérès estime que le loyer pourrait, en fait, être augmenté dans 99^{es} temps, mais il invite à remarquer qu'il est question d'indemnités de réfection qui compenseraient.

Dans le 9^{es} M. J. Martiz, sans de discussion par d'observation. La C^{on} décide de se réunir à nouveau pour continuer l'examen de la question, à jeudi une heure avant l'ouverture de la séance.

La séance est levée à Deux heures Cinq minutes. —

Le Président,

Le Secrétaire,

M. J. Martiz

V. Teauderf

Reunion du 4 avril :

Rapport de M. D. Xavier Blanc. La séance est ouverte à 10^h 10^m.
M. de Rostan ^{indiqué} fait connaître l'opinion de son bureau déclarant qu'aucune
observation n'a été présentée, qu'il a été prié de vouloir bien accepter la
mission & qu'il n'a pas eu de motifs de refus.

Audition de Messieurs Rostan & Despard de Marseille
lesquels ont sollicité d'être entendus par la Commission :

Les Messieurs expriment pourquoi il leur a été impossible de se faire entendre
par la C^{ie} de la Chambre; ils ont adressé un mémoire à M. le Député et
rapportent ardemment la peine qu'il leur a été impossible de l'apporter.

M. Rostan et Despard offrent de produire un mémoire qu'ils
adresseront très prochainement, puis ils exposent que propriétaires de
l'hôtel occupé actuellement par l'adm^{on} de l'Etat.

2. Intérêt au jeu, celui de la municipalité qui est satisfait
celui de l'Etat ne leur paraît pas aussi favorablement résulte du projet
présenté. — Lecture est faite des notes qui serviront à établir le mémoire
sous plus haut question & que ces Messieurs adresseront à la Commission.

Ces notes indiquent notamment que l'immeuble actuel est plus que suffisant,
une portion même du 2^e étage reste inoccupée & les services n'en ont aucun
besoin. — Leur conclusion présentée consiste à déclarer que ni le Commerce
ni la population n'ont jamais élevé aucune plainte, aucune réclamation, et
que l'adm^{on} elle-même n'a pas sollicité un transfert ailleurs des
services installés dans l'hôtel actuel rue Grignon.

La Chambre de Commerce aurait même déclaré un avis favorable au
projet de transfert, rue Colbert, que son avis est réservé dans sa déclaration
notamment concernant les bureaux de quartier & rue Grignon avec
transmissions immuables une directe vers l'hôtel projeté.

Enfin, ces Messieurs comparent la dépense actuelle, avec celle que coûtera l'accepta-
tion du projet; On trouve d'abord une surpense de 23 666 francs 75 c. il est
vrai qu'à six ans après l'Etat sera payé; mais on y a-t-il pu lieu de mettre
en ligne de compte la somme que ses engagements antérieurs l'obligeront

à payer ^{comme indemnité pour} l'immobilier. On trouve d'une part, 90.000 fr. plus 30.000

plus au moins 20000 fr. de réparations locatives plus encore 18000 fr. en autres bureaux etc, total de indemnités qu'il faudra payer, à leur avis, 3 à 400 000 francs. — Sans préjudice du frais de démolissement, et d'indemnité pour certains de sous locations.

Comme d'autre part l'Etat aura à faire l'installation nouvelle, car aux termes de la Convention, la Ville paiera au moyen d'un forfait de Cinq Mille francs, or il en coûtera beaucoup plus.

La Ville de Marseille ne cherche dans cette affaire qu'à effectuer une opération financière dans son propre intérêt. Il s'agit de donner à du terrain une valeur qu'il n'ont pas & qu'ils n'acquerraient jamais sans l'état d'un édifice quelconque ou l'installation d'un service public dans cette partie de la Ville.

Quant au maintien & à la suppression de bureaux secondaires, aucun engagement n'a été pris par l'administration. Celle-ci verra ce que le intérêt public & privé méritent après construction de nouvel Hotel & installation de services dans cet immeuble.

Suit une longue énumération que présentent les Messieurs de la valeur de lots de terrain, de difficultés & gravité inconvénients topographiques & autres qui, selon eux, se présenteront.

Ils terminent en espérant que de près voisins de l'immeuble ou tout actuellement les services Postes & Télégraphes sont prêts à autoriser tout projet et à se prêter à toutes conditions en vue de ne point déplacer les bureaux actuels. — Il ne faut pas, disent-ils, se lancer dans le projet présenté d'une réflexion, projet qu'ils regardent comme inacceptable & qu'ils appellent d'engager dans une aventure.

Ils résumant & ils concluent, en appelant l'attention de la Commission sur ce qui s'est passé à Paris, où les dépenses montrant l'impossibilité d'exécuter le projet de Marseille sans une dépense considérable.

Ces Messieurs entrent ensuite dans des considérations générales qui ne font d'ailleurs que rappeler celle déjà exposées devant la Commission.

Personne ne demandant la parole & l'heure avancée obligeant plusieurs de nos honorables collègues à se rendre à la séance publique, M. le Président, après quelques questions posées par M. de La Campagne & Crivelli remercie M. de Rostaing & Dupard de l'explication & détail qu'ils avaient sollicité l'autorisation de présenter à la séance et levé à 2 heures 1/4.

Le Président,

Le Secrétaire,
V. D.

W. H. G.

Reunion du 17 Mai a 3 heures.

M^r. Xavier Blanc Président ouvre la séance & il donne la parole à M^r. Coulon Directeur g^{ral} du poste & Télégraphe, après avoir rappelé quelques uns des vœux du pp^{rs} actuel de l'hôtel & qui la C^{ion} a reçus dans son sein. —

M. Coulon après ce rap^{id}. exp^{osé} fait connaître que : Le projet a donné lieu à de nombreuses remontrances remontant à Juillet 1887. M. le D^r a été touché des côtés défavorables de la situation, Le montant des dépenses au d^{bit} a été accepté à 200.000 fr. de l'enlèvement ne s'y fait pas.

Après plusieurs observations, M. Coulon répond que des maisons seront élevées de manière à dissimuler le talus. —

M. de Raigne, M. de La Caupenne soumettent plusieurs observations notamment à un meilleur emplacement à choisir. — M. le D^r répond que cela a été étudié notamment un projet fait de la place de la Bourse, un traité provisoire a même été établi, il porte la signature de M. le Ministre & de M. le Maire; mais on a dû renoncer au projet à cause de difficultés graves & du manque d'espace nécessaires à pareil établissement. Sans doute on est pu rassembler quelques terrains derrière la Bourse, mais il en fallait des millions pour les appropriations sur les.

D'ailleurs, l'emplacement choisi n'est qu'à huit mètres de la Bourse, dans la condition actuelle du Voie établie. —

M. le Directeur fournit explication au sujet de l'hôtel actuel du poste rue Grignan. L'architecte du pp^{rs} après avoir présenté la modification proposée indiquait verbalement 130.000 fr. annuellement, puis il a écrit d'une façon très différente en parlant d'un immeuble d. 1^{er} de valeur. —

M. le Directeur regarde les offres de la Villa de Marpette comme de beaucoup préférables à tout regard, excepté par l'état q. pour la Villa même. —

M. le Directeur ajoute avoir obtenu l'Idéal, l'état obtenu par le projet une installation excellente. — Il y aura en outre un sacrifice de 25000 francs d'indemnités, 15.000 de réparations à l'hôtel actuel 70.000 & 10 000 de changements de lignes; Au total 270.000 fr. —

(plus 80.000 fr. pour installation) (30 + 26 indemnités aux pp^{rs} actuels)
Des vœux du poste & Télégraphe.

Au sujet du local actuel dans lequel est installé ^{le service} le Photographique M. le Directeur
après le doublement avec une perte annuelle de 9.000 fr. pendant 7 ans.

M. le Président revient sur les avantages de la Ville de Marseilles, en tant que
Ville; quant aux bureaux de quartier, ils seront maintenus: le D^r Domela
gratuitement dans l'hôtel de la préfecture un local suffisant pour les services.
Rue Pavie d'Amont, il n'y aura plus de bureaux de quartier, mais il y aura à la
Courbe même un local domie pour eux par la Chambre de Commerce, après
à défaut la Ville de Marseilles paiera le loyer.

Sur les Claux, M. le Directeur répond que tous les services about au 2^e de
Chaussée. — Tous M^s. Coulon, l'Affaire et Commerce, avantages, l'Inspection de
finances a été favorable; il croit qu'il n'y a pas hésitation.

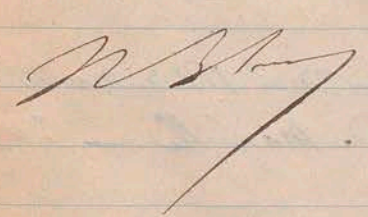
En fin, sur le dépôt de la Commission M. le Directeur transmettra tous
les documents du dossier. — En attendant M. Coulon fait connaître la
décision déjà prise par le Comité g^{ral} du Bureau du Rhône, de la Chambre de
Commerce de Marseilles & c^{ie}; ce document est un preuve manifeste de la
façon dont ce assemblée apprécie le projet et témoigne sa volonté.

Après un échange d'observations et plusieurs questions de M. le Président
la Commission Messieurs le Directeur de l'application fournis et la prise
de fait connaître la solution au sujet de la nouvelle clause à introduire
au sujet de l'installation complète aux frais de la ville des services Postes et Télégraphes
dans les locaux nouveaux.

Après un échange d'observations plus la parole, M. le Président a levé la
Séance à 4^h 1/2.

Le Président

Le Secrétaire,
V. Candevant.



10
Réunion du 23 Mai 1889.

Présidence de M. Xavier Delane. — Lecture et faite du 2^e dernier procès verbal de réunion précédente. Il est reconnu reproduire exactement la physionomie du 2^e séance, et alors adoptés sans modification. —
M. Roup délégué de la Ville de Marseille et entendu en suite par la Commission. — Après quelques paroles de Mousprouh Président sur l'importance de la question, M. Roup expose que : Au point de vue du Commerce de Marseille, le pp^{ts} défendent unigt^r leurs intérêts de pp^{ts}. — L'hôtel actuel est assez mal placé rue Grignan, celui qui serait rue Colbert aurait d'immenses avantages sous ce rapport. Rue Grignan on se trouve que la Banque, et elle ne s'oppose pas. D'ailleurs l'hôtel de la Banque a été déplacé et va se trouver près du bureau de la préfecture — Les bureaux auxiliaires satisfont à tous les besoins commerciaux. Là-dessus, la Chambre de Commerce, la Cour, etc, sont favorables au projet de la rue Colbert. M. Roup entre dans qq^s détails au sujet du intérêt commun qu'a la Ville d'une part et l'Etat d'autre part à la réalisation pour laquelle le conseil M^l de Marseille a déjà compté successivement de sacrifier, considérablement, la situation financière de Marseille et loin d'être brillante; la municipalité nouvelle a recherché les moyens de sortir de cette situation fort regrettable notamment en ce qui concerne la dette aux hospices, bureau de bienfaisance, etc. Des immeubles improductifs ont été déjà vendus; d'autres (le terrain rue Colbert) ne peuvent pas l'être; on espère y arriver après la construction de l'hôtel du Port. — M. Roup et ses collègues affirment que l'Etat fera pas l'exécution du projet une affaire d'argent, que la Ville y trouvera un moyen de vendre factuellement des terrains actuellement sans valeur.

Au sujet du sacrifice nouveau que le C^l a pu obtenir de la Ville de Marseille, M. Roup donne lecture de la lettre adressée par le Maire de Marseille. — Cette lettre sera jointe au dossier. —

M. de La Campenne demande pourquoi on ne construirait pas le dépôt en face de la Doune? — M. Roup répond q. l'Honorable M. Cochery y avait songé, mais la Chambre de Commerce refuse absolument et est favorable. Cet emplacement est indispensable pour faire sa Circulation. Dernier la

Bourse, il faudrait 15 ou 20 millions d'Expropriation. — Même impossibilité au théâtre ou dans le voisinage.

C'est de la Bourse auquai que Marseille se développe et c'est là qu'il continuera d. d. développer. Ainsi, l'armistice. — Sur une question de M. le Président

M. le Président, M. Roux répond de la Bourse à l'Emplacement projeté us de 250^m exactement. —

Quant aux prix du terrain à occuper 2500^m le budget précédent le portait à 1.200.000 francs. C'était exagéré. —

M. E. Boulanger & 99 autres membres de la C^{ion} présente des observations sur la question, sur le talus. M. Roux répond à chacun de questions posées. —

M. le Président lit le paragraphe spécial à la question, ainsi qu'il résulte de la Convention.

Personne ne demandant plus la parole & n'ayant d'observations nouvelles à soulever, la séance a été levée à 2 heures dix. —

Le Président,

Le Secrétaire,

V. Teaudier

Reunion du 24 Mai 1889.

Présidence de M. Xavier Blanc. La C^{ion} est au Complet.

La séance est ouverte à midi 1/2. —

M. le Président fait connaître la pièce diverse présentée par M. le Directeur général du Port, en commençant par le document intitulé « Conséquences financières du projet. » — (Voir en divers documents). —

M. le Président expose que nos collègues du Bouches du Rhône sont favorable au projet.

M. Boulanger voudrait que l'on discutât la question. 1^o Peut-on d'abord trouver un autre emplacement meilleur que celui proposé? Il cite le square près de la Bourse. — il existe de difficultés matérielles. —

M. de La Villegouvis, jusqu'ici ^{avait pensé au moment qu'il est} ~~insuffisant~~ ^{insuffisant} ~~de l'œuvre~~ ^{de l'œuvre} n'a plus qu'à le regretter. M. X. Blanc ajoute qu'il a vu un homme intelligent de Marseille

lequel habite près de l'hôtel actuel; & il pense qu'il n'y a pas mieux que l'emplacement projeté. D'autres observations sont présentées & à l'unanimité,

8
La Commission déclare qu'il n'y a pas mieux - quant aux locaux actuels malgré
le remaniement il est impossible de laisser la chose en l'état.

M. de Cij-Caupenne dit que nous n'avons pas entendu le projet actuel
sur le département de l'immeuble. - Il est répondu à cette juste
observation que le projet n'a jamais été entendu construit, mais approprié.
Pute donc la question d'approuver ou de disapprouver le projet de loi
Voté par la Chambre. -

M. Boulanger reconnaît que la Ville de Marspille trouvera là un
gr. profit - q. l'Etat aura un avantage, il résulte de l'emprunt fait par M.
le Président. - Il croit que si la question était entière, il devrait proposer
d'obtenir une garantie complète de dépenses de transport & d'installation.
Aujourd'hui, il y a une situation acquise, la combinaison est bonne ;
mais il importe d'indiquer que la Commission a appelé l'attention sur ces imprévus, &
que l'admⁿ a donné l'assurance que le chiffre n'était pas dépassé. -

M. de Cij-Caupenne appelle l'attention sur le Dédit de 150,000 fr.
La Vraie sanction répondent plusieurs membres, sur l'intérêt même
de la Ville de Marspille. -

à l'unanimité la Commission adopte le projet tel qu'il se présente
& qu'il revienne de la Chambre, et M. Beaudeau est prié de préparer rapport. =

Le Président,

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

